

Avec notre expérience et notre expertise dans tous les domaines des missions de maintien de la paix ainsi que les nouvelles idées que nous avons à offrir, nous sommes dans une position unique pour aider l'ONU. Le Canada aide à l'amélioration des missions de paix de l'ONU par l'entremise de plusieurs outils, comme l'offre d'expertise au quartier général à New York et la création du Centre Lester B. Pearson du maintien de la paix à Cornwallis, en Nouvelle-Écosse.

De façon typiquement canadienne, nous avons des idées et des concepts pragmatiques et réalisables en vue de préparer l'ONU pour l'avenir. Par exemple, au mois de septembre dernier, le Canada a présenté à l'assemblée générale les résultats d'une étude pour améliorer la capacité de l'ONU de réagir en temps de crise. L'expérience du Rwanda a mis en évidence que des mesures modestes peuvent arrêter une crise avant qu'elle devienne difficilement contrôlable.

[Traduction]

L'étude canadienne recommande que des changements concrets soient apportés à tous les échelons du système onusien afin que ces mesures puissent être mises en oeuvre rapidement. Ces changements seraient efficaces et peu coûteux, et leur mise en oeuvre ne nécessiterait aucune modification de l'actuelle charte des Nations Unies.

L'étude recommande, entre autres, la création d'une cellule de planification pour son siège qui soit multinationale, multidisciplinaire et composée d'effectifs militaires et civils des États membres. Cette cellule de planification qui relèverait du Conseil de sécurité et de la direction stratégique du Secrétaire général comblerait un grand vide au sein du système onusien.

Elle serait chargée de la planification et de la préparation du déploiement rapide d'une force de réserve multi-opérationnelle comprenant jusqu'à 5 000 militaires et civils. Cette force serait déployée pour une courte durée soit pour réagir à une crise soudaine, soit pour préparer la voie aux troupes de deuxième échelon, soit pour s'acquitter d'une opération de maintien de la paix de type plus traditionnel.

• (1605)

Pour que ce nouveau concept, la force de réaction rapide, donne les résultats escomptés, il faudrait améliorer le système de réserve de l'ONU de façon que l'on puisse identifier, longtemps à l'avance, toutes les composantes essentielles de la force, tant militaires que civiles.

Pour obtenir le droit de déployer les effectifs, il faudra encore l'adoption d'une résolution des Nations Unies à cette fin ainsi que le consentement de chacun des gouvernements participants. L'accueil que les autres États membres ont réservé à notre étude a de quoi nous réjouir. Nous avons hâte de voir ce que cette initiative donnera dans les mois à venir.

Je termine en signalant que, même si l'environnement international devient de plus en plus complexe, le maintien de la paix n'a rien perdu de sa raison d'être. Pendant que de nouvelles menaces à la sécurité surgissent de toutes parts, le Canada et les autres membres de la communauté internationale ne doivent pas

Initiatives ministérielles

ménager leurs efforts pour découvrir des approches novatrices en matière de maintien de la paix.

Quelle que soit la nature des défis, le Canada doit resté attaché à ce précieux outil de résolution des conflits.

M. Jim Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt, Réf.): Monsieur le Président, les réformistes disent aujourd'hui que ce débat n'est qu'un miroir aux alouettes, car nous n'aurons pas l'occasion de nous prononcer sur cette question.

Nous prétendons que le gouvernement a déjà pris une décision et s'est engagé à envoyer des troupes.

Je me demande si le député pourrait nous dire ce qu'il pense de la plus récente nouvelle publiée par la Presse canadienne, il y a quelques minutes à peine. Voici ce qu'on dit: «Un fonctionnaire de l'OTAN a déclaré que le Canada s'était engagé à fournir à l'IFOR une brigade affectée au quartier général et un bataillon.» Cela représenterait l'envoi de 1 200 à 1 500 soldats. Qu'est-ce que le député a à dire?

[Français]

M. Bertrand: Monsieur le Président, je remercie mon collègue d'en face de la question. J'aimerais lui dire que ce qu'il vient d'avancer n'est pas tout à fait vrai. Il n'y a absolument rien qui ait été décidé. Les députés du troisième parti ne nous ont pas encore fait part de leurs intentions concernant la force qui sera déployée en ex-Yougoslavie.

Ça fait tout près d'une heure que je suis ici, et je n'ai rien entendu de concret de la part des députés du troisième parti et je vais encore rester ici pendant quelque temps pour voir s'ils vont apporter des suggestions constructives.

M. Jean H. Leroux (Shefford, BQ): Monsieur le Président, à la suite du discours de notre collègue d'en face, j'aimerais un peu partager et dire des choses à propos de ce qui se passe.

Le gouvernement nous demande d'accepter d'envoyer des troupes avec l'OTAN, mais il nous laisse dans le flou. C'est ce qui est difficile. On a de la difficulté, actuellement, à prendre position, parce qu'on ne sait pas quel en sera le coût, quelle en sera la durée et quelles sont les responsabilités qu'on veut donner à nos troupes.

Donc, c'est très difficile pour l'opposition de se prononcer. Nous, du Bloc québécois, on est d'accord avec ça. On est d'accord, mais comme je l'ai dit et comme mon collègue vient de le dire, moi, j'ai employé le mot *sobre*, j'ai demandé que ce soit fait *sobrement*, et lui, il a employé un mot semblable. Donc, on est d'accord là-dessus. Mais on ne saura pas, avant la fin de ce débat, combien ça va coûter. En d'autres mots, le gouvernement nous demande un chèque en blanc et j'aimerais que le député réagisse là-dessus.

• (1610)

M. Bertrand: Monsieur le Président, je remercie le député de Shefford de sa question. Je crois que nous sommes ici pour écouter ce que l'opposition officielle a à nous dire.

J'aimerais répéter ce que j'ai dit au député du troisième parti. Je ne les ai pas encore entendus faire une suggestion quant au nombre, quant à la durée. J'espère, je vais être ici encore pendant